

Laurence Delobette. “Guillaume de Chalon-Arlay, prince d’Orange (v. 1415-1475)”. *De la Manche au Rhin, entre royauté et seigneurie. Les “petits princes” du Moyen Âge (XIIe-XVIe siècle), en Hommage au Professeur Denis Clauzel*, Cercle d’Études en Pays Boulonnais, pp.293-322, 2018

Guillaume de Chalon-Arlay, prince d’Orange (v. 1415-1475)

Au XV^e siècle, dans toutes les grandes familles princières et particulièrement dans l’Empire, les discordes sont loin d’être rares. Celles qui déchirent la famille de Chalon-Arlay à l’époque de Guillaume, prince d’Orange, se montrent envenimées au point de menacer la survie de la lignée. Les chroniqueurs contemporains de ces déchirements ne manquent pas de souligner l’affaiblissement et la ruine qui en découlent. Olivier de La Marche note ainsi comment « la maison de Chalon a été fort enruinée, diminuée, rompue et adommagée », tandis que George Chastelain déplore la « ruyne et desertion de la maison qui avoit été jusqu’alors en ricesse, pour un vassal, une des grandes des crestiens ». Sans doute est-ce pour eux une manière de passer sous silence le caractère structurel et la signification politique de ces crises. Peut-être parce qu’il connut une fin tragique, Guillaume de Chalon-Arlay n’a guère été pris en considération dans l’historiographie et figure parmi les plus mal connus au sein de cette prestigieuse famille.

Les sires de Chalon sont issus de la vallée de la Saône et de la cité de Chalon. Au XIII^e siècle, Jean († 1267), fils de la comtesse Béatrice de Chalon, s’établit dans les montagnes du Jura, en échangeant avec le duc Hugues IV de Bourgogne son comté contre différents châteaux et contre la ville de Salins où il développe de façon efficace la production de sel ; avec Jean († 1316), né de son troisième mariage, commence la lignée des Chalon-Arlay. Beau-frère de l’empereur Rodolphe de Habsbourg, Jean de Chalon-Arlay se voit concéder de nombreux privilèges ; son aire d’influence couvre la partie centrale du Jura et en particulier un axe important qui relie Salins à la Suisse actuelle par le col de Jougne. Il parvient à imposer de façon durable la domination des Chalon sur Besançon. Ses descendants acquièrent à dater de 1393 le titre de prince et exercent une réelle prépondérance dans la noblesse régionale. Associés aux fastes de la cour de Bourgogne, ils demeurent dans la proximité des souverains et brillent d’un éclat exceptionnel jusqu’en 1530. S’inscrivant dans une lignée très ancienne, puissante et riche, Guillaume de Chalon semble une figure représentative de l’aristocratie du temps, comme nous aimerions le montrer ici.

Des parents illustres

Né vers 1415, Guillaume est le fils aîné de Louis de Chalon-Arlay († décembre 1463). Il a environ vingt ans lorsqu’il entre dans la documentation : il assiste en mars 1435, avec son père et toute la noblesse de Bourgogne, aux funérailles de Jacques I de Coligny-Andelot dit Jaquemard à l’abbaye cistercienne du Miroir¹. Dans les sources lui sont conférés successivement les titres de seigneur d’Arguel, de comte de Tonnerre, puis de prince d’Orange².

¹ L’abbaye est située près de Cuiseaux, dans l’actuel département de la Saône-et-Loire ; Auguste CORNET, « Un coin du Revermont. Coligny à travers les âges », *Annales de la Société d’Émulation Agriculture, Lettres et Arts de l’Ain*, 1905, t. 38, p. 96-99.

² Arguel est le nom d’un château situé au sud de Besançon, contrôlé par les Chalon-Arlay depuis le début du XIV^e siècle. Jeanne de Chalon-Auxerre vend conjointement en 1440 à son cousin Louis de Chalon-Arlay et au fils de celui-ci le comté de Tonnerre : Marie-Thérèse CARON, « Vie et mort d’une grande dame : Jeanne de Chalon,

Les actes de la pratique distinguent après la mort de son père en 1463 le « prince qu'est au present » de « feu monseigneur le prince d'Orenge trespasé ». Louis de Chalon-Arlay a en effet hérité de sa mère, Marie des Baux († 1417), nièce de Robert de Genève devenu en 1378 le pape d'Avignon Clément VII († 1394), la principauté d'Orange et un titre prestigieux. Au Moyen Âge, la renommée des Chalon célèbre d'abord leur fortune ; un adage associe leur nom à l'épithète de « riches », à côté des « Nobles de Vienne, des Fiers de Neufchâtel et des Bons barons de Beaufremont »³. Largement possessionnés dans le comté de Bourgogne, ils voient leurs biens augmenter de façon considérable grâce à l'union de Louis avec Jeanne de Montbéliard († 14 mai 1445) : il s'agit du plus grand apport territorial jamais réalisé en faveur de la Maison de Chalon-Arlay depuis 1267⁴. Jeanne est l'une des quatre filles et héritières de Henri de Montfaucon, seigneur d'Orbe, mort dans le désastre de Nicopolis en 1396. La conclusion du contrat de mariage intervient du vivant du comte Étienne de Montbéliard († 2 novembre 1397), grand-père de la fiancée ; la teneur précise de l'accord nous échappe, mais constitue manifestement un enjeu important⁵. Une dispense doit être concédée par le pape Benoît XIII (1394-1423)⁶. Guillaume hérite de sa mère morte en 1445 des seigneuries situées autour de Montfaucon, de Vuillafans, de Vercel et de Vennes, ainsi que dans le Pays de Vaud (les sires de Montfaucon, comtes de Montbéliard, sont richement possessionnés sur les deux versants du Jura)⁷.

Louis de Chalon se présente et se fait reconnaître comme un prince d'Empire, c'est-à-dire, exception faite des princes électeurs, comme l'un des dignitaires laïques du rang le plus élevé⁸. De façon significative, il est réputé *illustris* dans les sources impériales alors que son père était désigné comme *magnificus*⁹. Entre 1418 et 1428, il sollicite et obtient dix privilèges impériaux. Le 14 juin 1421, le roi des Romains Sigismond lui concède ainsi le titre de vicaire impérial

comtesse de Tonnerre (vers 1488-vers 1450) », *Francia*, 8, 1980-1981, p. 147-190, spéc. p. 161 ; Bruno BARDENET, Jean-Pierre BERGER, Philippe GANDEL, *Châteaux et châtellenies des Chalon-Arlay du XIII^e au XVI^e siècle*, Mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de René Locatelli, Université de Franche-Comté, 1985, t. 2.1, p. 30 et t. 3, p. 108.

³ Jean-Baptiste Chassignet, *Sonnets franc-comtois inédits*, éd. Théodore Courtaux, Genève, 1969, p. 46.

⁴ Laurence DELOBETTE-DELSALLE, « Trois femmes du XV^e siècle au château de Nozeroy : Jeanne de Montfaucon-Montbéliard, Éléonore d'Armagnac et Catherine de Bretagne, princesses d'Orange et dames de Chalon-Arlay », *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, *Rencontres de Lons-le-Saunier-Château d'Arlay (septembre 2017)*, à paraître.

⁵ *L'héritage de Louis de Chalon († 1463)*. « Mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage », Laurence Delobette (dir.), Éditions Franche-Bourgogne, 2017.

⁶ Dispense accordée le 10 janvier 1398 ; Frédéric BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, Échallens, Grandson. 1390-1463, Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, 2^e série, t. 13, Lausanne, 1926, P. J. n° I, p. 267-268. Le comte Étienne de Montbéliard, grand-père paternel de Jeanne, a épousé Marguerite de Chalon-Arlay, grand-tante de Louis du côté paternel : Jean de Chalon-Arlay était donc le cousin d'Étienne de Montfaucon-Montbéliard et leurs enfants, parents au troisième degré.

⁷ Issue du partage en 1413 entre les trois héritières survivantes de Montfaucon-Montbéliard, la part de Jeanne correspond au tiers d'Orbe, Échallens, Bottens et Montagny-le-Corbe) ; René LOCATELLI, Jean-Jacques SCHWIEN, Patrick BLANDIN, Patrick CAVIGLIO, *Le Château de Montfaucon. Du Bourg au village*, Association pour la sauvegarde du patrimoine archéologique, historique et paysager de Montfaucon, 2012, p. 72-73.

⁸ Katharina KOLLER-WEISS, « Comment devient-on prince d'Empire ? L'exemple peu étudié de Louis de Chalon-Arlay », *La Suisse occidentale et l'Empire*, éd. par Jean-Daniel Morerod, Denis Tappy, Clémence Thévenaz-Modestin et Françoise Vannotti, Lausanne, 2004, p. 311-328 ; Rudolf HOKE, « L'incorporation du comté de Bourgogne à l'Empire germanique », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1962, vol. 23, p. 302.

⁹ Le qualificatif *illustris* est attribué le 8 novembre 1450 à Guillaume de Chalon-Arlay (*illustris Guilielmus de Cabilone*) dans les sources savoyardes ; Archives départementales du Doubs, E 1243 [cité désormais : ADD]. Il est également employé à son sujet en 1474 par l'évêque de Constance : ADD, E 1249 g 78 ; Besançon, Bibliothèque municipale, coll. Duvernoy, ms. 87, fol. 456 (*illustrem dominum Guiliermum de Cabillone ; per illustrem principem*).

(déjà accordé au siècle précédent à l'un de ses ancêtres) dans l'ancien royaume de Bourgogne (en Bourgogne, dans le Dauphiné, en Provence, à Vienne, à Valence et en Avignon). Il s'y ajoute dès le lendemain l'inféodation du château de Jougne et le privilège d'y battre monnaie d'or, semblable à celle du roi de France et des princes voisins mais au type de l'aigle impériale. C'est là que Louis de Chalon institue une cour impériale, à laquelle il attache plusieurs de ses officiers en qualité de juges ; elle fonctionne comme une juridiction d'appel, notamment pour les sentences rendues par le tribunal archiépiscopal de la régale à Besançon¹⁰. Cependant, les Bisontins et leur archevêque, opposés aux prétentions du vicaire impérial, reçoivent contre lui l'appui du duc de Bourgogne, gardien de la cité ; au terme de nombreuses péripéties, le sire d'Arlay doit finalement renoncer à son vicariat en novembre 1429¹¹. Dans le même temps, avec le soutien du duc Amédée VIII de Savoie et l'accord tacite du duc de Bourgogne Philippe le Bon, le prince d'Orange cherche à imposer, aux dépens du Dauphiné et de Charles VII, sa domination le long de la vallée du Rhône, l'axe qui relie ses possessions territoriales. Le dimanche 11 juin 1430, la déroute de son armée à Anthon, face aux troupes du condottiere castillan Rodrigo de Villa-Andrando, comte de Ribadeo, fait échouer cette tentative ; Orange capitule dès le 3 juillet suivant. Pourtant, un horoscope princier copié en 1431 pour le duc de Bourgogne rend compte de l'importance politique qui ne cesse d'être prêtée au sire d'Arlay ; comme l'ont montré Marie-Laure Savoye, Anne-Françoise Leurquin-Labie, Jean-Baptiste Lebigue et Maria Careri, ce texte comporte notamment des carrés astrologiques dressés pour le prince d'Orange ; de façon significative, ils sont placés entre ceux de deux souverains, Charles VII et Henri VI¹². Aux yeux du duc de Bourgogne, le prince peut manifestement représenter une menace sur le Dauphiné. Finalement, il conclut à Loches en juin 1432 un accord de paix avec Charles VII¹³. La principauté d'Orange revient en 1436 sous la domination des Chalon. Comme René d'Anjou, prisonnier de Philippe le Bon, doit verser sa rançon, se trouvant à Dijon en août 1436 il emprunte au sire d'Arlay « 15 000 francs de monnaie blanche ayant cours en Bourgogne », somme qui devra être restituée à Besançon, en l'hôtel du chantre de la cathédrale Saint-Jean, le jour de Noël de la même année. Par défaut de remboursement, il cède à son créancier « le fief qu'il tenoit de lui comme comte de Provence, à cause de sa principauté d'Orange » ; Louis de Chalon s'intitule désormais « prince d'Orange par la grâce de Dieu », titre qu'il transmet à son fils¹⁴.

¹⁰ Françoise VARESCO, *Besançon, cité impériale, XIII^e-XV^e siècles*, Mémoire de maîtrise sous la direction de René Locatelli, Université de Franche-Comté, 1990.

¹¹ Frédéric BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange, op. cit.*, p. 105-122.

¹² Sur le ms. *Reg. lat. 1257 : Recueil astrologique*, fol. 213 r-227 v : *Traité de pronostication météo-astrologique* : Marie-Laure SAVOYE, Anne-Françoise LEURQUIN-LABIE, Jean-Baptiste LEBIGUE et Maria CARERI, « Sur les traces d'Édith Brayer : catalogue des manuscrits français et occitans de la Bibliothèque Vaticane », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 126, 2, 2014. Au folio 233 sont procurées la date et l'heure de naissance de Louis de Chalon-Arlay, soit le 26 avril 1394 à 9 h 30 du matin (« La figure de la nativité de monseigneur le prince d'Orangez, qui fut l'an MCCC III^{xx} et XIII, le XXVI^e jour d'avril a IX heures et XXX minutes devant midy »). Comme l'indiquent les éditeurs, cela constitue la seule attestation jamais recensée (la plupart des notices biographiques consacrées à Louis de Chalon-Arlay situent sa naissance autour de 1390). Il est possible que le manuscrit ait été confectionné en Bourgogne. Sur Anthon : Jacques PAVIOT, « Louis de Chalon et la marche vers Anthon », *Publication du Centre européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, *Rencontres de Lons-le-Saunier-Château d'Arlay (septembre 2017)*, à paraître.

¹³ Louis de Chalon-Arlay s'engage à servir Charles VII contre les Anglais pendant trois mois, avec « trois cents hommes d'armes et trois cents hommes de trait » ; il doit s'entremettre, comme médiateur et allié, auprès du duc de Bourgogne ; en récompense de ses services, il retourne en possession de ses terres de Dauphiné perdues en 1430, à charge d'hommage envers la couronne ; Frédéric BARBEY, *Louis de Chalon, prince d'Orange, op. cit.*, P. J. n° XIX, p. 296-299.

¹⁴ Jacques BASNAGE, *Annales des Provinces Unies*, vol. 1, La Haye, 1726, p. 614 ; Albert LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*, 1875, p. 120. Le chantre de la cathédrale se nomme Eudes de Clerval ; Henri HOURS, *Fasti ecclesiae gallicanae, Répertoire*

Des alliances prestigieuses

Par tradition, les Chalon-Arly fondent le maintien de leur puissance sur leurs alliances matrimoniales. Leur réseau familial s'étend au sein de la grande aristocratie du duché de Bourgogne, comme cela se vérifie pour les oncles et les tantes de Guillaume. Si Hugues, seigneur de Cuiseaux, meurt en 1426 sans descendance, Jean († 1462), sire de L'Isle sous Montréal (c. actuelle L'Isle-sur-Serein), épouse en 1424 Jeanne de la Trémoille, puis Marie d'Enghien, dame de Nesle. Alix († 1457), dame de Bussy, est mariée en 1405 à Guillaume de Vienne († 1457), chevalier de la Toison d'or en 1430¹⁵ ; Marie († 1465) l'est en 1416 à Jean de Fribourg († 1458), comte de Neuchâtel, petit-fils du maréchal de Bourgogne Jean de Vergy ; lui-même sert en armes Jean sans Peur puis Philippe le Bon et figure parmi les premiers chevaliers de la Toison d'or en 1430, avant d'être nommé maréchal de Bourgogne en 1440-1443¹⁶.

Des alliances inédites sont nouées dans le contexte politique issu de la paix d'Arras. Élément clef de l'action politique menée par son père le prince d'Orange, probablement encouragé par le duc Philippe le Bon, Guillaume est uni à Catherine (1428-juin 1475), fille de Marguerite d'Orléans et de Richard de Montfort dit Richard de Bretagne († juin 1438), comte d'Étampes. L'oncle de la fiancée, le connétable Arthur de Bretagne († 1458), est l'un de ceux qui négocient le contrat de mariage. Il joue alors le rôle de médiateur entre le roi de France et Philippe le Bon dont il a épousé la sœur aînée, Marguerite, duchesse de Guyenne¹⁷. Catherine reçoit une dot constituée d'une forteresse et d'une forte somme argent : 1 000 livres de rente annuelle et 10 000 écus « au coin de France » en capital. De son côté, Louis de Chalon attribue en préciput à son fils la principauté d'Orange et la seigneurie d'Arly¹⁸. Le mariage a lieu au château de Nozeroy, la résidence principale des Chalon ; il est célébré en novembre 1442, immédiatement après la rencontre à Besançon de Philippe le Bon avec le roi des Romains Frédéric III. Le duc et la duchesse Isabelle participent aux festivités des noces avant de se rendre en pèlerinage à l'abbaye de Saint-Claude (ou Saint-Oyend) dans le Jura. Cela se trouve rapporté dans les

prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500, t. 4, *Diocèse de Besançon*, Turnhout, 1999, n° 14.

¹⁵ Testant en 1456, Alix de Chalon, sœur de Louis, institue l'un de ses héritiers « monseigneur d'Étampes », François, duc de Bretagne, comte d'Étampes, frère de Catherine, l'épouse de Guillaume de Chalon-Arly ; Gérard PELOT, *Les derniers grands feux (?) d'une maison comtoise et bourguignonne : Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix (1362-1437)*, Thèse d'Histoire médiévale, Université de Franche-Comté, 202, vol. 4, p. 1019.

¹⁶ Bertrand SCHNERB, « L'Honneur de la Maréchaussée ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, 2000, p. 73-76. Louis de Chalon-Arly est le suzerain du comté de Neuchâtel. Guillaume de Chalon emprunte en 1457 du comte Jean de Fribourg 500 florins d'or au taux de 10 % ; Archives d'État de Neuchâtel, AS-A16.6 ; tous mes remerciements vont à Monsieur Lionel Bartolini, Archiviste du canton de Neuchâtel, qui m'a signalé ce document et de nombreux autres.

¹⁷ Les fiançailles « par paroles de present » comme les « espousailles » (lesquelles ont lieu à Dijon en octobre 1423) sont célébrées par l'archevêque de Besançon, Thiébaud de Rougemont (1405-1429) ; Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vasseur, Paris, 1890, p. 30-31 ; Barthélemy Amédée POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Le connétable de Richemont, seigneur bourguignon », *Annales de Bourgogne*, t. 7, 1935, p. 309-336, ici p. 333 ; Anne-Cécile GILBERT, « Marguerite de Bourgogne, duchesse de Guyenne, puis comtesse de Richemont, une femme d'influence ? », *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge*, (dir.) Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb, Bruxelles, 2012, p. 457-476. Sur le connétable de Richemont : Jean KERHERVE, « Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393-1458) », *Viajeros, peregrinos, mercaderes en el Occidente medieval. XVIII semana de estudios medievales. Estella'91*, Pampelune, 1992, p. 69-114 ; Jean KERHERVE, « Arthur de Richemont, connétable et duc. Entre guerre et politique, dans la France du XV^e siècle », *2 000 ans d'histoire de Vannes*, Vannes, 1993, p. 95-120.

¹⁸ ADD, E 1321 ; *L'héritage de Louis de Chalon († 1463)*. « Mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage », *op. cit.*

souvenirs du chroniqueur Olivier de La Marche, l'un des pages du duc à ce moment, selon ses termes : « Celle damoiselle Katherine estoit josne, belle, et de grant lieu venue, et fut deppuis dame fort renommee. Et a celle feste furent le duc et la duchesse, ensemble toute la seigneurie, grandement festoyees et de la se retirerent faire leur pelerinaige a Saint Houan, ou le corps du glorieux confesseur monseigneur saint Claude gist et repose »¹⁹.

Cette union qui donne naissance en 1443 à un fils prénommé Jean inaugure une orientation nouvelle des Chalon-Arly en direction de la Bretagne. Catherine séjourne dans le duché en 1459-1461, peu après le commencement du règne de son frère, le duc François II (1458-1488)²⁰. L'accompagnent notamment « la dame de Chasteau Villain » et un sire de Toulangeon, dans le lignage duquel le duc de Bourgogne a déjà distingué deux maréchaux de Bourgogne et deux chevaliers de la Toison d'or²¹. Par la suite, François II joue vis-à-vis de son neveu Jean le rôle de protecteur qui incombe par tradition à l'oncle maternel ou *avunculus*²². Ainsi, lorsqu'à Hesdin, en juillet 1464, Guillaume de Chalon-Arly plaide devant Philippe le Bon et fait valoir ses droits contre ses demi-frères, dans le procès qui les oppose pour la succession paternelle, le duc de Bretagne dépêche avec Jacques de Saint-Pol son chambellan Michel de Parthenay († 1491) ; George Chastelain le rapporte en ces termes : « et pour ceste cause, le duc de Bretagne y envoya messire Jacques de Saint-Pol, qui estoit par decha a celle heure, et messire Michiel de Partenay, pour recorder au duc de Bourgogne le fait de son beau-frere le prince d'Orenge, lequel de sa seur avoit un tres gentil jouvencel de dix-huit ans, bien addressié, et de qui ce eust été dommage et grant perte pour le temps a venir se la maison eust esté ainsi esclisee par partaige du maisné. Si furent les dessusdits chevaliers bienvegniés et bien venus du duc de Bourgoigne et de la chevalerie, et festoiés et receus en audience »²³.

La protection ducal favorise l'entrée dans la maison de Bourgogne de Jean, fils de Guillaume et de Catherine. Célébré en octobre 1467, son mariage avec Jeanne de Bourbon († 1493), fille

¹⁹ Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Henri Beaune et Jean d'Arbaumont, t. 1, Paris, 1883, p. 282-283. Une description de ce voyage hivernal est procurée dans le *Dialogue fait par Michault de son voyage de Saint Glaude* par le poète Michault Le Caron, dit Taillevent ; originaire de Saint-Omer, il découvre alors avec effroi les montagnes du Jura.

²⁰ Comme l'a montré Jean Kerhervé, certains des grands officiers compromis en 1461 dans ce qui sembla une sorte de complot destiné à déstabiliser le duc de Bretagne étaient d'anciens officiers de la famille d'Étampes, au service de Catherine de Bretagne qui réclamait une part plus substantielle de la succession de ses parents ; Jean KERHERVE, « Les présidents de la chambre des comptes de Bretagne au XV^e siècle », *La France des principautés. Les chambres des comptes, XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1996, p. 177.

²¹ Le sire de Toulangeon reçoit en novembre 1459 « VI. tasses d'argent goderonnées, à soüage, de XXV. marcs, deux pots de XI. marcs, une esguierre d'argent de IV. marcs, donnez au sire de Toullangeon venu vers le duc en la compagnie de madame la comtesse de Tonnerre sœur du duc au mois de novembre MCCCCLIX » ; Gui Alexis LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. 1, p. 674 et t. II, col 1259 ; Bertrand SCHNERB, « L'Honneur de la Maréchaussée ». *Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, 2000, p. 70-72. La dame de Châteauvillain peut être Claudine d'Arbon, épouse de Jean de Joux ou Catherine de Damas, femme de Pierre de Chauvirey.

²² Gilles LECUPPRE, « L'oncle usurpateur à la fin du Moyen Âge », *La parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, éd. Martin Aurell, Turnhout, 2010, p. 147-156, ici p. 147. Après 1470, déclaré « rebelle et désobéissant » par le duc Charles de Bourgogne, Jean de Chalon-Arly trouve refuge en Bretagne auprès de son oncle.

²³ George Chastelain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, t. 1, éd. Alexandre Buchon, Paris, 1827, (Collection des chroniques nationales françaises, t. 42), p. 17. Jacques de Saint-Pol est le fils cadet de Pierre de Luxembourg et de Marguerite des Baux ; c'est l'un des frères de Catherine, mariée en 1445 à Arthur de Bretagne, veuf depuis 1442 de Marguerite de Bourgogne. Il mène une vie politique qui se déroule entre les cours de Bourgogne et de Bretagne ; Jacques PAVIOT, « Jacques de Luxembourg. Politique et culture chez un grand seigneur du XV^e siècle », *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII^e-XV^e siècle). Études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, Paris, 2000, p. 327-341. Jean de Chalon-Arly, fils de Guillaume, se trouve en juillet 1464 à Hesdin, à la cour du duc de Bourgogne : *Récits et chroniques, Splendeurs de la cour de Bourgogne*, éd. Danielle Régner, Paris, 1995, p. 895.

du duc Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne, est prévu dès avant 1463²⁴. Le 7 août 1467, dans le comté de Bourgogne, les officiers du prince d'Orange annoncent le départ de « monsieur d'Arguel pour les Flandres, pour accomplir le mariage de lui et ma damoiselle de Bourbon »²⁵. La cérémonie a lieu à Bruxelles ; le duc offre le banquet²⁶. Cette union fait de Jean de Chalon le beau-frère de Charles de Bourgogne, - ce dernier ayant épousé en secondes noces une sœur d'Agnès, Isabelle († 1465) -, et donc l'oncle de sa fille Marie, née en 1457. L'année suivante, en juillet 1468, avec de nombreux représentants de la haute noblesse, le fils et un demi-frère de Guillaume de Chalon-Arly joutent à Bruges au Pas d'armes de l'Arbre d'Or, l'un des jeux chevaleresques organisés pour le remariage du duc Charles avec Marguerite d'York²⁷.

Catherine de Bretagne assume un rôle actif dans la vie de cour et dans ses fêtes : joutes, danses, musique et poésie ; cela est bien renseigné pour les rencontres avec le duc d'Orléans, dans le contexte politique de la préparation de la « descente en Italie ». Elle assiste auprès de son oncle aux prouesses accomplies lors du Pas d'armes de Chalon-sur-Saône à l'automne 1449 ; Olivier de La Marche l'évoque en ces termes admiratifs : « Mademoiselle d'Arguel sa nièce, qui pour lors estoit la renommee et le bruit de tout le pays en cas de beaulté, de sens et de vertuz ». Guillaume de Chalon entretient des musiciens, dont des ménestrels ; parmi ces derniers sont attestés Robin Courrat et Anthoine le Bedon, « menestriers de monseigneur d'Argueil », qui jouent à Amiens en novembre 1448 pour Charles d'Orléans et à Dijon en juillet 1450 pour Marie de Clèves. Le duc offre à sa nièce son *Livre des balades* en septembre 1449²⁸.

Petite-fille de Louis d'Orléans, la jeune femme assume un rôle de médiatrice pour réconcilier les anciens ennemis. Elle se trouve à Paris en 1461 avec Charles d'Orléans et Marie de Clèves dans la suite du duc de Bourgogne, lors de l'entrée du roi Louis XI dans la capitale ; le dimanche

²⁴ Le projet d'union est antérieur à la mort de Louis de Chalon-Arly ; sur Jean IV de Chalon : Georges BISCHOFF, « Le prince des trente deniers ». Jean IV de Chalon-Arly, prince d'Orange, entre France et Bourgogne (1468-1482) », *Pour la singulière affection qu'avons a luy. Études bourguignonnes offertes à Jean-Marie Cauchies*, (dir.) Paul Delsalle, Gilles Docquier, Alain Marchandisse, Bertrand Schnerb, Turnhout, 2017 (Burgundica XXIV), p. 15-23.

²⁵ ADD, B 187.

²⁶ Jean-Marie DE LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, en forme d'Annales sur preuves authentiques*, Paris, t. 2, 1868, p. 215

²⁷ Olivier de La Marche, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 3, p. 123-201 ; Auguste DUFOUR, François RABUT, « Description inédite des fêtes célébrées à Bruges en 1468 à l'occasion du mariage du duc Charles le Téméraire avec Marguerite de York par Olivier de La Marche », *Mémoires de la Commission des antiquités du Département de la Côte d'Or*, 9, 1874, p. 334-336 ; p. 349 ; Evelyne VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, (Mémoires et documents de l'École des chartes, 47), Paris, 1996.

²⁸ Jacques PAVIOT, « Les honneurs de la cour d'Éléonore de Poitiers », *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames du XVI^e siècle*, Geneviève et Philippe Contamine (dir.), Paris, 1999, p. 163-179 et spéc. p. 174-179. Sur le pas d'armes : Olivier de La Marche, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, Paris, 1884, p. 172-173. Sur les musiciens à la cour de Bourgogne : David FIALA, « La cour de Bourgogne et l'histoire de la musique », *La cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Actes du Colloque international tenu à Paris les 9-11 octobre 2007*, Werner Paravicini (dir.), Ostfildern, 2013, p. 377-402 ; Léon DE LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne : Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, Paris, 1852, Seconde partie, t. 3, p. 341, n° 6670 ; p. 343, n° 6692. Sur le manuscrit : Joseph DE CROY, « Un portrait de Charles d'Orléans », *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1919, vol. 19, p. 109-110 ; Pierre CHAMPION, *La Librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. LX, n. 2 ; Aimé-Louis CHAMPOLLION-FIGEAC, *Louis et Charles, ducs d'Orléans : leur influence sur les arts*, Paris, 1844, p. 361 ; *Revue des autographes, des curiosités de l'histoire et de la biographie*, mai-juillet 1886, n° 246. L'ouvrage est encore signalé dans un catalogue de la bibliothèque de Chalon dressé en 1686 sur l'ordre du prince d'Isenghien : *un petit livre que fit Mr d'Orléans lorsqu'il étoit en prison en Angleterre* ; Guy LANOË, « La bibliothèque des Chalon à Nozeroy (1463-1686) », *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Textes réunis par Donatella Nebbiai-Dalla Guarda et Jean-François Genest, Turnhout, 1998, (*Bibliologia. Elementa ad librorum studia pertinentia*, 18), p. 489 (Inventaire F, n° 35).

27 septembre en effet, « Madame d'Arguel » est invitée au banquet que donne Philippe le Bon en « l'hostel d'Orléans », c'est-à-dire l'hôtel de Bohême, situé rue Coquillière, sur le mur d'enceinte de Philippe Auguste, entre l'hôtel d'Artois et le Louvre, au duc et à la duchesse d'Orléans, au duc de Bourbon, aux comtes de Nevers, d'Etampes et de Saint-Paul²⁹.

Dans le comté de Bourgogne, Catherine sert les intérêts de son époux. Ainsi, elle établit des liens spirituels avec les églises de Besançon et en particulier avec le chapitre métropolitain³⁰. Elle réside à la cour princière, comme la « sœur » des autres enfants. Par exemple, comme il emporte pour le cacher au loin le trésor de son père, l'un des demi-frères de Guillaume de Chalon reconnaît la devise de Catherine inscrite sur un mur du prieuré du Grandvaux, près de Saint-Claude dans le Jura : « (...) ledit Huguenin monseigneur veit contre le mur une divise escripte de la main de ma dame la princesse presente, et deit en adressant ses parolles a lui qui depose : " Vela de la lectre de ma seur " ». La dame d'Arguel affirme avoir reçu du prince d'Orange une tapisserie précieuse, confectionnée de fils d'or ; il en fait mention en 1468 dans un inventaire mobilier dressé au château de Bletterans, l'une des résidences restaurées par Louis de Chalon : « (...) a la presence de tres noble et puissant dame dame Katherine de Bretagne, princesse d'Orenge et dame d'Arlay, a laquelle pour ce qu'il m'a apparu dehuement qu'elle avoit en sa puissance certaine tappisserye batie en or et figuree d'aulcunes ystoires du vielz testament et du nouvel, de grande valeur et extimacion, jaidis appartenant a feu mon seigneur le prince que Dieu absoille et demouree de son deces et trespas. J'ay requis de part mon tres redoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et comte de Bourgoingne qu'elle me vouloit baillier et delivrer ladite tappisserye, pour icelle sequestrer et mettre en la main de mondit seigneur le duc. Et pour ce que de ce faire, elle a esté reffusant et dilayant, disant qu'elle avoit voirement ladite tappisserye, mais elle luy appartenoit car feu monditseigneur le prince longtemps avant sondit trespas luy avoit donnee, et s'estoit declarié pluseurs fois, tant aux gens de monseigneur le duc de Savoye que a aultres, que l'estoient venus emprunter qu'elle n'estoit pas sienne, mais a ladite dame sa fille »³¹.

Les « hauts faits » : les actions politiques et militaires

Le *cursus honorum* de Guillaume débute en septembre 1435, au moment de la conclusion du traité d'Arras. Il figure alors dans la suite de Philippe le Bon comme écuyer de Pierre de Beaufremont († 1472), seigneur de Charny ; auprès de ce dernier, il sert en armes dès le mois suivant et obtient la reddition de la ville d'Épernay, près de Reims³². S'ensuit une longue

²⁹ Werner PARAVICINI, « Le temps retrouvé ? Philippe le Bon à Paris en 1461 », *Francia*, 2007, 64, p. 453.

³⁰ Catherine recommande en 1455 aux chanoines métropolitains pour le premier bénéfice vacant Jean le Brun, chantre de la chapelle du prince d'Orange, puis, en 1466, un choral ; ADD, G 181 ; G 184.

³¹ *L'héritage de Louis de Chalon* († 1463). « Mis en estриф et en discorde ensemble à cause de leur partage », *op. cit.* Sur les tapisseries bourguignonnes : Anna RAPP BURI, Monica STUCKY-SCHÜRER, *Burgundische Tapissieren*, Munich, 2001 ; Katherine Anne WILSON, « Tapestry in the Burgundian dominions: a complex object », *La cour de Bourgogne et l'Europe*, *op. cit.*, p. 317-331.

³² *Histoire de Charles VII roy de France* par Jean Chartier, Jacques Le Bouvier dit Berry, Mathieu de Coucy et autres auteurs du temps, mise en lumière et enrichie par Denys Godefroy, conseiller et historiographe du roi, Paris, 1661, p. 74 et p. 213. Sur les Beaufremont : Jean-François PROQUIN, « Les Beaufremont en Bourgogne : l'expansion d'un lignage seigneurial au Moyen Âge », *Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, mille ans d'histoire, Actes du colloque tenu les 13 et 14 novembre 2009 au Conseil régional de Lorraine*, (dir.) François Roth, Metz, 2011, p. 163-183. Pierre, seigneur de Charny, est un fils du seigneur de Scey-sur-Saône, issu d'une branche cadette des Beaufremont installée en Bourgogne au début du XIV^e siècle. Il épouse en troisièmes noces, en 1447, Marie de Bourgogne, une fille naturelle du duc Philippe le Bon. Sa présence au château de Nozeroy est signalée vers 1458, quand le prince d'Orange réclamant le comté de Neuchâtel, en sa qualité de suzerain, met tout en œuvre pour arriver à ses fins : il prévoit notamment une attaque par le lac et fait construire quatre galères. C'est aussi dans ce but qu'il fait faire une bombarde, comme cela est relaté par un témoin : « Et estoit en sa compagnie monseigneur de Charny et certains autres dont il n'a aucune congnoissance. Et en divisant qu'ilz faoient ensemble, ledit seigneur de Charny dit audit feu seigneur que s'il ly vouloit baillier trois cent lances, avec ce qu'il leveroit de commune en la terre de ceste dite ville a Jougne et alentour, qu'il ly rendroit Neufchastel plus

carrière militaire, au cours de laquelle, selon les termes d'un vieux soldat interrogé en 1495, il « tenoit et a tousjours tenu le party desdits feuz ducz de Bourgogne »³³. Âgé de cinquante ans en 1465, il combat dans « la belle armée de Bourgogne » lors de la Ligue du Bien public. Le 17 juin, une lettre des administrateurs du Nivernais adressée au comte de Nevers mentionne le fait que le maréchal de Bourgogne Thiébaud de Neufchâtel « et sa compaignie » se tiennent à Autun, « actendans, comme l'on dit, monseigneur le prince d'Oranges et monseigneur de Charny [Pierre de Beaufremont] »³⁴. Guillaume combat avec son propre fils, lequel est cité dans des comptes qui se rapportent à la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465)³⁵. Selon une source écrite dans le duché de Bourgogne, Guillaume est l'un de ceux qui entrent, le 17 novembre 1467, dans la ville de Liège révoltée³⁶. L'année suivante, en septembre 1468, le concierge de son hôtel à Dole lui fait parvenir des ustensiles destinés à son armée, comme l'indique ce reçu : « Guillaume de Chalon prince d'Oranges et seigneur d'Arlay savoir faisons que Nicolas Monnin nostre concierge de Dole a baillié et delivré a noz gens pour mener avec nous en ceste armee une douzainne de platz et deux douzainne d'escuelles, ung hast de fer, une grant peelle blanche pesant ving livres et une petite peelle blanche pesant six livres. Item une peelle friture, ung poichon de fer, une escramoire. Item deux potz de cuyvre, ung grant potz de cuyvre et ung moyen et une chaudiere a deux ances qu'il avoit de nous en garde et contenus en son inventoire. Donné à Dole le cinquieme jour de septembre l'an mil IIII^c soixante et huict. Ainsi signé Guillaume de Chalon »³⁷. Jean de Chalon n'hésite pas à retenir prisonnier à Othée, près de Liège, le légat impérial Onofrius ; il est l'un de ceux qui dirigent la deuxième armée lancée sur la ville, avant d'être blessé³⁸.

tost qu'il ne pensoit. A quoy lui respondit icelli feu seigneur qu'il estoit trop viel pour plus fere guerre. Mes il bailleroit tant d'affaires par proces a icelli conte (à) qui il avoit affaire, qu'il l'auroit et en morroit seigneur » ; *L'héritage de Louis de Chalon* († 1463). « *Mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage* », *op. cit.* ³³ ADD, 7 E 2773.

³⁴ Jacques-Joseph CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents historiques inédits tirés des Collections manuscrites de la Bibliothèque royale et des Archives ou des Bibliothèques des Départements*, Volume 2, Paris, 1843, p. 304. Le maréchal de Bourgogne a reçu pour mission au printemps de rassembler des troupes en Bourgogne ducale afin, dans un premier temps, de se joindre ou de porter secours au duc de Bourbon ; Michel RIMBOUD, « Un épisode décisif de la guerre du bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne, juillet-août 1465 », *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge*, Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine, Paris, 2012, p. 298 et n. 22.

³⁵ Le 16 juillet 1465, à Montlhéry : « à monseigneur d'Arguel : 20 arcs à main, 20 douzaines de flèches, 2 douzaines de cordes ». Avec lui est cité Claude de Montaigu, seigneur de Couches, l'un des proches de Guillaume de Chalon-Arly : « à monseigneur de Couches ledit jour : 10 arcs à main, 10 douzaines de flèches, une douzaine de cordes ; à messeigneurs d'Arguel et de Montagu, ledit jour : 30 maillets » ; Archives départementales du Nord, B 3516. Jean prête serment avec les confédérés contre le roi de France, le 13 septembre 1465, « à l'hostel de monseigneur de Charroloys, à Conflans lez Paris » ; Jules QUICHERAT, « Un manuscrit interpolé de la chronique scandaleuse », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1855, t. 16, p. 421. Louis de Chalon, seigneur de Châtel-Guyon, l'un des fils nés du second mariage du prince d'Orange, est armé chevalier à la bataille de Montlhéry ; Élie BRUN-LAVAINNE, « Analyse d'un compte de dépense de la maison du duc Charles de Bourgogne », *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1865, t. 8, p. 202.

³⁶ *Et erant conductores ditorum Burgondorum princeps Aureicensis, dominus de Coulches, dominus de Beaulchampt (...)* ; *Journal de famille des Dupré, bourgeois de Mâcon et de Tournus (1407-1520)*, éd. Léonce Lex et Symphorien Bougenot, Mâcon, 1898, p. 48.

³⁷ *L'héritage de Louis de Chalon* († 1463). « *Mis en estrif et en discorde ensemble à cause de leur partage* », *op. cit.* ; Laurence DELOBETTE, « De la cuisine à la table dans le comté de Bourgogne au XV^e siècle : ustensiles et vaisselle d'apparat », *À la table des Bourguignons du comté, XIII^e-XVIII^e siècles. Actes de la Journée d'étude publiés sous la direction de Paul Delsalle*, 2017, p. 47-88.

³⁸ *Mémoire du légat Onofrius sur les affaires de Liège (1468)*, éd. Stanislas Bormans, Bruxelles, 1885, p. 139 ; *Un prêtre montheysan et le sac de Liège en 1468. La plainte de la cité de Liège, poème inédit*, éd. Paul Zumthor et Willem Noomen, Saint-Maurice, 1963, p. 150 : « Appendice, Documents relatifs à la participation savoyarde à l'expédition de Liège en 1468 » : *In exercitu secundo (...) fuerunt (...) dominus de Arguwe, qui habuit in uxorem Mariam de Borbonia, sororem praedictorum quatuor principorum et fratrum* ; Georges BISCHOFF, « Le prince

Les « pays de par deçà » ne constituent pas le seul cadre des opérations militaires : Guillaume de Chalon se tourne également vers la Méditerranée, l'horizon de sa principauté d'Orange. Quand il teste au château d'Arlay le 24 juillet 1467, prévoyant des legs à toutes les églises d'Orange, il fonde en outre une chapelle « en l'église de monseigneur saint Loys de Marseille », l'église du couvent des Franciscains où se trouve la tombe de saint Louis d'Anjou († 1297)³⁹. Le testateur a l'expérience des contrées méridionales. Il accomplit en 1450-1451 la « descente en Italie » et il lève deux armées « au service de Monseigneur son oncle Monseigneur d'Orléans » en Lombardie. Charles d'Orléans, fils de Valentine de Milan et petit-fils du vicomte Jean Galeas Visconti, l'y emploie avec l'appui du duc de Bourgogne pour imposer ses droits héréditaires⁴⁰. Guillaume a pour lieutenant Philibert de Vaudrey († 1453), maître de l'artillerie depuis 1442 et bailli d'Amont dans le comté de Bourgogne, réputé « moult vaillant et diligent escuyer bourguignon »⁴¹. Guillaume de Chalon finance ses opérations italiennes par toutes sortes d'expédients et notamment « en vendant de sa chevance », c'est-à-dire les terres héritées de sa mère⁴².

D'après Olivier de La Marche, les Bourguignons « coururent la riviere de Gennes par terre et par eaue »⁴³. Ils s'emparent de quelques places-fortes dans le Piémont et notamment de Ceresole. Parmi leurs prisonniers figure maître Giovanni *de Cochis*, citoyen de Vigevano et médecin du duc Francesco Sforza (1450-1466) ; ce dernier écrit plusieurs fois à Louis de Chalon pour obtenir la libération de son « phisicien »⁴⁴. Il finit par dépêcher des messagers,

des trente deniers". Jean IV de Chalon-Arlay, prince d'Orange, entre France et Bourgogne (1468-1482) », *op. cit.*, p. 17.

³⁹ « Une chappelle en l'église de monseigneur saint Loys de Marseille et pour icelle construire (il donne) la somme de 300 escus d'or viez » ; il y fonde trois messes dont une de Notre-Dame, une autre de saint Louis et la dernière de sainte Marie Madeleine ; ADD, 7 E 2780.

⁴⁰ Pierre CHAMPION, *Vie de Charles d'Orléans*, 3^e éd., Paris, 2010, p. 358-379. Charles d'Orléans ayant transmis ses droits sur Asti à son cousin le roi de France Charles VII, sur place se trouvent des Français, dont la « gent tres feroce de France » commandée par Renaud de Dresnay.

⁴¹ Olivier de La Marche, *Mémoires*, *op. cit.*, t. 2, Paris, 1884, p. 115 ; selon l'avis du chroniqueur, Philibert de Vaudrey « desjà estoit viel homme » ; *ibidem*, p. 172. Il combat en 1424 en Bretagne avec Arthur de Richemont et en Picardie contre les Anglais en 1436. Il accomplit de nombreuses missions au service de Philippe le Bon, dont l'une le conduit au concile de Bâle en 1434 avec le comte de Fribourg ; chambellan du duc en 1436, il est récompensé pour avoir accompli « un voiage, naguere, (...) à Tours en Touraine devers le Roy pour aucunes choses secretes dont il ne veult aucune declaracion estre faite ». À dater de 1441, il apparaît dans les sources bisontines, comme « écuyer, conseiller et bailli du duc ». Il fonde à Montbozon (actuel département de la Haute-Saône) un couvent dominicain voué à saint Sébastien, où il est inhumé en 1453 ; les bâtiments existent encore. Sur l'appui procuré pour la descente en Italie : Maurice FAUCON, « Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination française dans le Milanais de 1387 à 1450 », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e série, t. 8, 1882, p. 74. Un « Bâtard de Vaudrey » épouse en Lombardie une parente du marquis de Montferrat et la conduit ensuite au comté de Bourgogne.

⁴² Guillaume vend à Amédée VIII de Savoie († janvier 1451), le tiers des seigneuries d'Orbe, Échallens, Bottens et Montagny-le-Corbe pour le prix de 7 500 florins de Savoie ; en janvier 1451, il renonce à sa faculté de rachat moyennant 3 200 florins supplémentaires ; le prince Louis de Chalon rachète ces mêmes terres à Louis de Savoie en mai 1451 ; Turin, Archivio di Stato ; v.12.2 p.24 f.6 ; Echallens ; ADD, 7 E 1311 ; Frédéric Charles Jean GINGINS DE LA SARRAZ, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Chalons dans le pays de Vaud*, (Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, t. 14), Lausanne, 1857, p. 224-225.

⁴³ Plusieurs anciens soldats de Lombardie sont interrogés dans les enquêtes de Chalon, jusqu'en 1495 ; l'un d'eux dénommé Girard Lechorche, qui s'est fait ermite, est âgé de « six vint et quinze » (95) ans à cette date ; ADD, 7 E 2773.

⁴⁴ Une lettre datée de Milan le 15 juin 1452 est conservée : *Lombardia Beni Culturali. La memoria degli Sforza*, registro 13, n° 132 (<http://www.lombardiabeniculturali.it/missive/documenti/13.132/>). Ce médecin n'est pas cité in Marilyn NICOU, « Les médecins à la cour de Francesco Sforza ou comment gouverner le prince (deuxième moitié du XV^e siècle) », *Le désir et le goût. Une autre histoire (XIII^e-XVIII^e siècle)*, Actes du colloque international à la mémoire de J.-L. Flandrin, Saint-Denis, septembre 2003, Odile Redon, Line Sallman, Sylvie Steinberg (dir.), Paris, 2005, p. 201-217.

comme le montre la déposition d'un maçon employé au château de Bletterans vers 1450 : « (le prince avait) un medecin lombard dont il façoit grande extimacion ; et veit luy deposant trois ou quatre Lombards qui vindrent devers ledit seigneur querir ledit medecin de par le conte Francisque ; mais ilz ne le peurent avoir et se courroussa a eulx ledit feu seigneur ; et apres qu'ilz furent departiz, icelli seigneur dit en regardant ly deposant et aultres ouvriers que estoient entours : " Ces gens cuident que je n'aye plus de puissance et que j'aye distribué et despendu le mien pour le faict de la journee d'Anthon et pour mes aultres affaires "(...) »⁴⁵. Des batailles ont lieu sur mer en décembre 1450. Ainsi, entre Gênes et Albenga, des hommes du sire d'Arguel et de Philibert de Vaudrey capturent la barque et la personne d'Auguste de Montaldo, citoyen de Gênes et podestat d'Albenga : *super quadam barcha, fuit idem Augustinus captus a quibusdam gentibus domini Argueri subdicti illustris domini ducis Burgondie et Filiberti de Vandracho, prefacti illustris domini ducis bailivii*⁴⁶. Le soumettant à une *tirannidem atrocissimam*, ils le dépouillent avant de finalement le libérer contre une forte rançon.

Les chroniqueurs insistent sur le coût de ces opérations militaires (Guillaume a levé entre 100 et 120 lances et environ 700 à 800 piétons) et sur leur échec final (les troupes, faute d'être soldées, font défection), plutôt que sur les qualités de fidélité et de courage du sire d'Arguel. Comme l'a montré Jean-Daniel Morerod, c'est en Piémont que Guillaume fait vœu de partir en pèlerinage à Jérusalem et d'y être adoubé, car selon ses propres termes, « il ne vouloit point estre chevalier a picquot [de cartes] mais (...) estre chevalier de la vraye ordre et (...) il estoit deliberé de faire et acomplir ledit voyage de Jerusalem et au Saint Sepulcre estre fait chevalier »⁴⁷. Le voyage occupe les années 1453-1454. Y participent notamment Jean d'Aarberg, seigneur de Valangin, le commandeur de La Villedieu-en-Varais, Marc ou Marcard zum Stein († 1492) et l'écuyer tranchant de Guillaume, Jean Regnaulde de Pierrefontaine⁴⁸. Accomplissant son vœu, Guillaume est adoubé : « ayant les bras en croix sur l'autel et à genoux » il reçoit de son cousin Jean d'Aarberg « troys coups d'espée pour l'acolle de chevalerie ». L'un et l'autre déposent au Saint-Sépulcre leurs bannières qui s'y trouvent encore en 1478-1480⁴⁹.

Révélees lors des guerres, les prouesses de Guillaume sont inséparables de l'esprit chevaleresque dont se réclament les grands et au premier chef le duc de Bourgogne. George Chastelain écrit ainsi au sujet de Philippe le Bon, dans sa *Déclaration de tous les hauts faits et glorieuses aventures* : « Avoit fort l'œil sur les vaillans, et à ceux de grand nom faisoit feste ; lui-même estoit perle des vaillans et l'estoile de chevalerie, ne oncques peur ne luy entra

⁴⁵ ADD, 7 E 1350

⁴⁶ Jacques PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne, 1384-1482*, Lille, 1995, p. 150 et n° 340 ; René DE MAS LATRIE, « Du droit de marque ou de représailles au Moyen Âge », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 29, 1868, p. 630-632, n° XVII. Sont également désignés comme agresseurs le marquis Jean de Carrette, celui de Ceva, un dénommé *Bonelus Spinule* et des Français. Le texte précise que le sire d'Arguel et Philibert de Vaudrey résident habituellement à Asti, à Ceva et aux alentours. Le lieutenant du roi de France Renaud de Dresnay a épousé Lucrèce, fille d'Antoine, l'un des marquis de Ceva. L'un de ces nombreux marquis de Ceva, prénommé Lenano, est témoin en 1440 lors du procès de Gilles de Rais, maréchal de France.

⁴⁷ Jean-Daniel MOREROD, « La force du vœu. Le pèlerinage à Jérusalem de Guillaume de Chalon et ses témoins (1453-1454) », *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Études publiées par Agostino Paravicini Bagliani, Eva Pibiri, Denis Reynard, (Cahiers lausannois d'Histoire médiévale, 34), Lausanne, 2003, p. 89-102

⁴⁸ Le chevalier Marc ou Marcard zum Stein, bailli de Montbéliard, acquiert vers 1469 la seigneurie de Florimond ; il procure la première traduction allemande du *Livre du chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* (*Der Ritter vom Turn*, imprimé à Bâle par Michael Furter en 1493) ; Charles FELTIN, « Florimond », *Bulletin de la Société belfortaine d'Émulation*, 17, 1898, p. 203-317, spéc. p. 223 ; Louis STOUFF, *Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469 : étude sur les terres engagées par l'Autriche en Alsace depuis le XIV^e siècle spécialement la seigneurie de Florimont*, Paris, 1901, p. 30.

⁴⁹ Jean-Daniel MOREROD, *loc. cit.*, p. 96-99.

en veine »⁵⁰. La chevalerie telle que l'exaltent les sires de Chalon est d'abord littéraire. Princes d'Orange, il est possible qu'ils se rendent à Arles aux Alyscamps s'incliner sur les tombeaux des compagnons de Roland, comme le fera en 1502 Philippe le Beau. Un inventaire du château de Nozeroy daté de 1468 mentionne deux manuscrits exceptionnels, des romans gardés « en la chambre de feu monsieur le prince que Dieu absolve (...) » : le *Romand de Lancelot du Lac*, « escript en parchemin reez, estant en ung volume » et le *Lancelot-Graal*⁵¹. Il s'y ajoute un traité sur les oiseaux, qui est peut-être un ouvrage de fauconnerie. En 1553, un autre inventaire signale la présence de *La cronicque du Roy Artus*, « escript en parchemin, couvert de damas verd » ; il s'agit de la *Chronique d'Arthur de Richemont*, par Guillaume Gruel, écrite avant 1466 ; l'on ignore depuis quand le manuscrit se trouve au château⁵².

Les représentations chevaleresques accordent une place privilégiée aux événements où s'assemble l'élite de la chevalerie et où se manifeste la passion pour les chevaux en tant qu'animaux pour la chasse, les joutes, les tournois et la guerre aristocratique⁵³. En septembre 1435, Guillaume combat aux joutes d'Arras. En octobre 1450, il participe sur l'île de Saint-Laurent, face à Chalon-sur-Saône au Pas de la Fontaine des Pleurs défendu par le « chevalier parfait » Jacques de Lalaing († 1453) et rendu plus célèbre par le retour d'Italie du duc d'Orléans⁵⁴. Véritable « école de prouesse », le Pas d'armes reproduit toutes les manœuvres utilisées à la guerre. Le thème choisi relève de l'allégorie ; ainsi, Jacques de Lalaing défend ce Pas pour parvenir au palais d'honneur et acquérir « la grace et bienveillance de celle qui par-dessus toutes dames est la nonpareille » ; le décor se compose d'un tableau représentant une Vierge à l'Enfant, d'une femme éplorée dont les larmes tombent dans une fontaine et d'une licorne⁵⁵. Comme l'écrit Olivier de La Marche, « ces choses furent étranges et fort remirées de divers personnages ». Guillaume de Chalon se tient dans la suite de Pierre de Chandio, neveu de Pierre de Beaufremont : « Quand Pierre de Chandio fut averti que le chevalier qui gardait le pas avait passé la Saône, gagné les lices et l'attendait pour combattre, il monta à cheval, vêtu d'une robe de satin noir (...) ; son cheval était houssé à ses armes. Derrière lui venait un page monté sur un cheval houssé de satin avec des figures de velours ; au moins six cents chevaliers et écuyers les suivaient, dont beaucoup étaient de très grands seigneurs : l'évêque de Langres, duc et pair de France [Philippe de Vienne] ; le seigneur d'Arguel, fils du prince d'Orange ; le seigneur de Couches ; messire Jean de Vergy ; (...) le seigneur de Buissy [Bussy], fils du seigneur de Saint-Georges ; (...) le seigneur de Champdivers (...) »⁵⁶.

⁵⁰ Cité par Torsten HILTMANN, « Ideal und Physis. Der spätmittelalterliche Fürst in Turnier und Zweikampf », *Die Performanz der Mächtigen. Rangordnung und Idoneität in höfischen Gesellschaften des späten Mittelalters*, (dir.) K. Oschema, C. Andenna, G. Melville et J. Peltzer, Ostfildern, 2015, p. 129.

⁵¹ Ces manuscrits, issus de la Bibliothèque du roi Charles VI, sont actuellement conservés à la British Library à Londres : *L'Estoire Del Saint Graal* ; *L'Estoire de Merlin*, Additional 10292 ; *Lancelot du Lac*, Additional 10293 ; *Le Quest del Saint Graal* ; *Morte Artu*, Additional 10294. Guy LANOË, « La bibliothèque des Chalon à Nozeroy (1463-1686) », *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'Histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, op. cit., p. 470-472.

⁵² Guy LANOË, loc. cit., p. 477.

⁵³ *Le cheval dans la culture médiévale*. Textes réunis par Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani et Eva Pibiri, (Micrologus Library, 69), Florence, 2015.

⁵⁴ Olivier de La Marche, *Mémoires*, op. cit., t. 2, Paris, 1884, p. 173 ; le chroniqueur évoque la présence de « François, Ytaliens, Provençaux ou aultres dont il y avoit plusieurs grans, gorgeas [beaux] et honnestes personnaiges à la court du duc d'Orleans ».

⁵⁵ La minute du programme existe encore : Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. français 1278, « Recueil de pièces historiques sur les affaires de Bourgogne, de 1306 à 1490 », fol. 140.

⁵⁶ *Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, in Splendeurs de la cour de Bourgogne. Récits et chroniques*, 1995, p. 1326. Le seigneur de Couches est Claude de Montaigu, chevalier, cité en 1468 au Pas de l'Arbre d'Or ; il est institué exécuteur testamentaire par Guillaume de Chalon en 1467 (avec Jean de Beaufremont, seigneur de Soye). Sur le pas d'armes : Jean-Pierre JOURDAN, « Le thème du Pas d'armes dans le royaume de France (Bourgogne, Anjou). L'émergence d'un symbole », *Annales de Bourgogne*, 62, 1990, p. 117-133 ; Annie PLANCHE, « Du Tournoi au théâtre en Bourgogne. Le Pas de la Fontaine des Pleurs à Chalon-sur-Saône,

La fidélité de Guillaume de Chalon à la Maison de Bourgogne a pour corollaire la vindicte royale. Coïncidant avec une vive querelle de succession, celle-ci entraîne la chute du prince.

À l'épreuve du pouvoir : des procès aux prisons de Louis XI

Mentionnée par toutes les sources, la brouille de Guillaume avec un père réputé avare et ombrageux remonte peut-être à l'année 1444 et aux suites de l'achat du comté de Tonnerre ; le remariage de Louis de Chalon en 1446 avec Éléonore d'Armagnac (1423-1456), nièce d'Amédée VIII de Savoie, et la naissance de quatre enfants dont deux fils contribuent ensuite à consommer la mésentente⁵⁷. Dans son testament dressé à Nozeroy le 8 septembre 1462, le prince d'Orange avantage ses fils cadets dans toute la mesure du possible, tout en posant des règles de partage précises afin d'« eschever que debas, contens ne proces ne naissent appres nostre decez entre noz enffans pour raison et occasion de nos dis biens, hoirie et succession ». Dès le trépas du prince en décembre 1463, mais surtout après la publication de son testament à l'officialité de Besançon, en juillet 1464, un conflit aigu éclate pourtant entre Guillaume et ses deux cadets, Louis († 1476 à Grandson) et Hugues († 1490). Ce dernier s'est du reste enfui de Nozeroy en emportant une partie de l'argenterie paternelle. Selon les termes du testament, Louis, seigneur de Châtelguyon (près de Salins), se voit attribuer pour ainsi dire toutes les terres des Chalon dans le comté de Bourgogne, sauf Arlay et ses dépendances ; cela prive l'aîné de l'essentiel de l'assise foncière sur laquelle se fondait la puissance de ses prédécesseurs. Commencés dès 1464, les interminables procès au sujet de cet héritage entraînent la dissipation de la proverbiale fortune des Chalon. Les procédures génèrent des écrits en quantité considérable, sous forme de dossiers, de cahiers, d'inventaires et d'enquêtes par lesquelles des commissaires recueillent les dépositions de témoins produits par le ou les requérants et interrogés sur des articles prédéterminés⁵⁸.

Guillaume de Chalon fait valoir l'ancienneté de son sang et de sa noblesse. Tel inventaire des titres est ainsi réputé « fait (par) mondit seigneur le prince au jour de son trepas, en forme de breviaire en parchemin couvert de rouge commencé au temps des predecesseurs de mondit seigneur le prince et ouquel il disoit lesdiz tiltres et lectres estre designez et delivrez dès le temps que sesdits predecesseurs partirent de Rome »⁵⁹. Selon une tradition dont un témoin se fait l'écho en 1495, les sires de Chalon se disent en effet issus « d'aucuns sénateurs de Rome només de Berthier »⁶⁰. Plaidant en 1465 devant le duc de Bourgogne, la défense de Guillaume « alla reprendre sa généalogie depuis mille quatre cents ans jusques au jour du présent »⁶¹. Le prince n'est pas dénué d'un esprit de superbe ; ainsi, en 1454, poussé à bout par l'arrogance de son vassal, l'archevêque de Besançon lui fait répondre, alors qu'il a ordonné la mainmise de l'un de ses châteaux, pour défaut d'hommage : « Monseigneur de Besançon cy present me fait dire qu'il cognoit et sçait bien que vous estes ung grant seigneur de grant lieu et de haulte maison et que l'Eglise de Besançon est bien honoree d'avoir ung tel vassal comme vous estes »⁶². Chez Guillaume de Chalon, cet orgueil se manifeste par la dilapidation, qui constitue

1449-1450 », *Le Moyen Âge*, 81, 1975, p. 97-128 ; Odile BLANC, « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XV^e siècle) », *Communications*, 1987, 46/1, p. 49-65.

⁵⁷ Par exemple : « cestui nouveau princes d'Oranges, mal porté longuement envers son père le viel prince » : George Chastelain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, éd. Alexandre Buchon, t. 2-3, Paris, 1837, (Collection des chroniques nationales françaises, t. 42), p. 16.

⁵⁸ Jean-François POUDRET, « Les enquêtes de Chalon de 1470-1471 concernant la châtellenie de Grandson », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 1965, 26, p. 91-116 ; Armelle NICOLET, *Étude sur le procès de Louis IV de Chalon-Arlay contre son frère Guillaume*, Mémoire de maîtrise en Histoire médiévale sous la direction de René Locatelli, Université de Franche-Comté, 1991.

⁵⁹ ADD, E 1311, fol. 1 v^o.

⁶⁰ ADD, 7 E 2773.

⁶¹ George Chastelain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 75.

⁶² Besançon, Bibliothèque municipale, ms. Z 526.

le signe d'un statut social, et par la violence, qu'il exerce lui-même ou bien qu'il tolère. L'un de ses archers est par exemple condamné à Besançon en 1445 pour « avoir prins, ravis à force dans la cité, une jeusne fille estans au bordey, apelée Jehanne du Prey, et voloir menée icelle à force et oultre son grey par la porte de Nostre-Dame de Mostier, et avoir voulsu efforcé ladite porte et les pourtiers gardans icelle, c'est assavoir Jehan Gontier et son compaignon, et de fait avoir blessier ledit Gontier en deux lieux, jusques à grande effusion de sanc »⁶³. Une enquête est ordonnée en 1446 au sujet des violences exercées contre les habitants du village de Fallerans par des officiers du sire d'Arguel : Jean de Chantrans, châtelain de Montfaucon, Pierre d'Ornans, châtelain de Cicon, Guillaume de Chantrans, châtelain de Bouclans et Pierre de Dous, écuyers, et environ quarante cavaliers, tous archers du prince⁶⁴. Guillaume lui-même a commandité en décembre 1463 l'assassinat de Bon de Blye, maître d'hôtel de son père à Nozeroy⁶⁵.

Commencés en 1464, les procès s'éternisent ; Philippe le Bon ajourne le jugement pour un temps indéterminé en accordant par lettres patentes des rentes annuelles aux deux cadets. Un basculement se produit en 1470 lorsqu'un arrêt de Charles de Bourgogne attribue à Louis des terres dans le comté de Bourgogne, jusqu'à une certaine hauteur de revenus annuels. Cela semble un déni de justice à Jean, le fils de Guillaume, qui quitte aussitôt le service du duc pour celui du roi de France. La colère ducale s'abat sur l'un et l'autre et le prince, retiré à Orange, voit ses biens « comtois » saisis avec ceux de son fils. Après négociations, il obtient néanmoins en 1472 de Charles de Bourgogne une promesse de mainlevée et l'autorisation de résider dans ses terres. Résolu de s'y rendre tout en appréhendant de tomber dans une embûche, il fait publier qu'il veut passer par la Savoie mais il fait route par ses terres du Dauphiné. En février 1474, au moment où il s'apprête à traverser le Rhône au pont de Loyettes, il est arrêté au prétexte qu'il n'a pas de sauf-conduit par Philibert de Grolée, seigneur d'Illins, conseiller et chambellan de Louis XI, gouverneur de Lyon⁶⁶. À Orange, la captivité du prince est connue et le voyageur et pèlerin Hans von Waltheym, lorsqu'il évoque dans son journal le séjour qu'il y fit en avril 1474, n'omet pas de mentionner ses démêlés avec le pouvoir royal⁶⁷. Dans le contexte de la lutte qu'il

⁶³ Besançon, Archives municipales, BB 3, fol. 201 v°.

⁶⁴ Paris, Bibliothèque nationale de France, Nouv. acqu. fr. 8716 (125).

⁶⁵ D'après les enquêtes, les deux hommes se détestaient ; Bon de Blye, peu avant la mort du prince Louis s'est rendu à Orange où il a fait vendre « le bestial d'iceluy seigneur questoit grand et de grande valeur » afin de léser le futur prince. Après l'assassinat, en décembre 1463, Guillaume sollicite en vain le pardon paternel . Dès le 21 janvier 1464, Guillaume de Chalon obtient du duc de Bourgogne des lettres d'abolition touchant cet homicide ; Besançon, Bibliothèque municipale, coll. Duvernoy, ms. 87, fol. 482. L'assassin recruté par le sire d'Arguel s'est réfugié chez Jean de Neufchâtel, sire de Montaigu, lequel est mis en cause en ces termes lors du chapitre de la Toison d'or tenu à Valenciennes en 1473 : « Item, que aviez favorisé monseigneur le prince d'Orenge, present, ou cas de la mort et occision du feu maistre d'ostel de feu monseigneur le prince d'Orenge, darrain trespasé, car le jour devant que ledit cas advint vous estiez parti de Noseroy et allé a Voillenfand [Vuillafans] et vous aviez pourveu de plus de gens que n'aviez accoustumé. (...) Item, que Loys Dessars qui tua ledit feu maistre d'ostel, apres le fait dudit homicide par lui commis s'estoit retrait devers vous et que encore le teniez avec vous et qu'il estoit de votre hostel » ; *Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies*, t. 3 : *Das Ordensfest 1473 in Valenciennes unter Herzog Karl dem Kühnen*, éd. Sonja Dünnebeil, Ostfildern, 2009, p. 159-160 (lettre de Philippe Pot à Jean de Neufchâtel).

⁶⁶ L'animosité entre les Grolée et les Chalon-Arlay est ancienne ; à la génération précédente, il y eut un différend entre Humbert de Grolée, père de Philibert, et Louis de Chalon, au sujet de coursiers du prince d'Orange saisis par Humbert ; Louis CAILLET « Le dénouement de l'affaire des quatre coursiers du prince d'Orange (1434) », *Revue d'histoire de Lyon*, t. 11, 1912, p. 309-314.

⁶⁷ « Den felben fürften von Orenge hatte der konig von Frangrich gefangen vnd ließ on in die feffer fpannen, dorumme her hatte knechte, die roubten heymelich die ftoffen. Das vorhyng on der fürfte vnd fach dorch die fingere. Das ervor der konig vnd ließ on vahren vnd geyn Pariß furen. Her kan ouch weddir fründe noch framde genyffen, das her konde loß werden etc. », *Die Pilgerfahrt des Hans von Waltheym im Jahre 1474*, éd. Friedrich Emil Welti, Berne, 1925, p. 23 ; Werner PARAVICINI, « Hans von Waltheym, pèlerin et voyageur », *Provence historique*, 41, 1991, p. 433-464, spéc. p. 449 ; Frank MEIER, *Hans von Waltheym auf Pilgerfahrt und*

mène contre les grands et leurs principautés, le roi, ayant racheté le prisonnier, exige le 6 juin 1475 une énorme rançon, de façon à obtenir sa soumission : 40 000 écus d'or, ce qui constitue une somme impossible à réunir. Au terme d'une longue captivité continuée au château de Rouen, Guillaume de Chalon se plie aux exigences de Louis XI. Le 9 juin 1475, il recouvre sa liberté en vendant l'hommage et la suzeraineté de la principauté d'Orange au roi comme Dauphin de Viennois. L'hommage est prêté dès le lendemain⁶⁸. Au même moment, des ordonnances modifient la frappe de la monnaie qui doit s'aligner sur le monnayage delphinal ; elles assujettissent la principauté au parlement et à la chambre des comptes de Grenoble⁶⁹. Neutralisé de la sorte, Guillaume de Chalon-Arlay ne tarde pas à disparaître physiquement : à peine sorti des geôles de Louis XI, il meurt à Orange au mois d'octobre suivant. Il est inhumé dans l'église des Cordeliers, devant le grand autel du chœur et non dans la nécropole dynastique des Chalon-Arlay, à l'abbaye cistercienne de Mont-Sainte-Marie au comté de Bourgogne, comme il l'avait demandé dans son testament⁷⁰.

Guillaume de Chalon incarne la figure d'un prince « bourguignon » confronté à des temps nouveaux. À la fin du Moyen Âge en effet, les domaines composés de biens et de seigneuries relativement dispersés éclatent sous l'effet de contradictions internes ; pris entre leurs obligations de vassaux et la volonté de préserver leurs intérêts patrimoniaux, les sires Chalon n'ont guère d'options politiques, en même temps que s'imposent pour eux comme pour les grands féodaux d'autres formes de relations politiques avec le pouvoir royal.

Bildungsreise. Mobilität als Zugang zur mittelalterlichen Geschichte, (Studien zur Geschichtsforschung des Mittelalters, 18), Hambourg, 2003.

⁶⁸ *Lettres de Louis XI roi de France*, éd. Joseph Vaesen et Étienne Charavay, t. 5, Paris, 1895, P. J. n° 8, p. 386-388. Le traité de Rouen est annulé en août 1498 par arrêt de Louis XII.

⁶⁹ *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, éd. de Pastoret, t. 18, Paris, 1828, p. 121-124

⁷⁰ « (...) en la chapelle en laquelle sont inhumez nos predecesseurs du nom et de la maison de Chalon en l'église de l'abbaye de Nostre Dame de Mont Sainte Marie de l'ordre de Cystiaux » ; ADD, 7 E 2780. C'est dans cette abbaye que se trouvait notamment le tombeau de Louis de Chalon († 1463). Pour l'inhumation dans l'église des Franciscains : Besançon, Bibliothèque municipale, coll. Duvernoy, ms. 87, fol. 476.